

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'entrevue de Londres. Le problème des réparations. L'Allemagne ne veut plus des paiements de compensation. — La question des dettes interalliées. Une note anglaise. L'opinion des Etats-Unis. — Pour un redressement de la politique internationale. Un article de la « National Review ». M. Poincaré doit être suivi. — La crise italienne.

Après avoir copieusement tergiversé et tenté de recourir à quelque échappatoire, M. Lloyd George s'est résigné à se rallier à la proposition de M. Poincaré : réunir au début d'août une conférence chargée de régler la question des réparations.

La date fixée est le 7 août. L'Italie et la Belgique participeront aux entretiens, tandis que les Etats-Unis y délégueront un observateur.

Cette acceptation du Premier Anglais est un premier succès pour M. Poincaré, dû à sa ferme tenacité.

Si l'on en croit certaines informations, publiées par la presse britannique, seul le problème des réparations figurera à l'ordre du jour.

C'est là encore une sage décision. Certes, bien d'autres problèmes très importants méritent un examen prochain. Pourtant, aucun d'eux ne présente une plus urgente nécessité de solution que celui des réparations.

El, par-dessus tout, Lloyd George, par sa conduite étrange, s'est disqualifié : il est le grand responsable de tous les embarras dans lesquels se débat l'Europe. A l'écouter, passivement, les nations ont retardé de plusieurs années le rétablissement de la paix, voire même aggravé les méfaits de la guerre.

Non, à l'heure actuelle, un homme seul nous semble désigné pour inspirer la conduite des affaires européennes : le président du Conseil Français.

Seule sa clairvoyance a su démêler les termes vrais des problèmes posés ; et déjà, elle est parvenue à éviter plusieurs dangers écueils.

Mais cela ne suffit pas. Il ne faut pas de voir, de comprendre ; il faut vouloir, réaliser.

M. Poincaré doit avoir, aujourd'hui, la fermeté de faire prévaloir les directives françaises.

Cette vérité, l'Angleterre elle-même commence à la découvrir.

La National Review vient de publier un article extrêmement important qui corrobore nos vues.

Elle indique tout d'abord la dualité d'attitude du peuple anglais et de ses dirigeants à l'égard du Premier Français. Elle écrit :

« Le premier ministre français n'a pu manquer pendant sa dernière visite d'être frappé par l'amitié de tout l'élément non officiel anglais et du vif désir de cet élément de lui rendre son séjour agréable, non seulement parce qu'il était notre hôte, mais parce qu'il représentait la France, une nation qui occupera toujours une place ardente dans le cœur de tout Anglais qui aime l'Angleterre. M. Poincaré n'a pu manquer non plus de remarquer « le détachement » de l'Angleterre officielle. »

Puis, après avoir dit que la politique du gouvernement anglais vis-à-vis de l'Allemagne n'est pas approuvée par l'Angleterre, la National Review ajoute :

« Nous ne voudrions pas dire un mot qui puisse compliquer les relations difficiles entre les gouvernements, mais nous avons conscience que les divergences anglo-françaises ne viennent pas de la France. »

« Tout cela est parfaitement exact. Que la France sache ce qu'elle veut, qu'elle veuille ce qu'elle veut, et bien des nuages qui assombrissent le ciel européen ne tarderont pas à se dissiper. »

« La crise ministérielle italienne est — provisoirement — réglée. M. Facta, le président du Conseil démissionnaire, reprend le pouvoir, avec presque tous ses anciens collaborateurs. »

« Ce n'est pas sans déplaisir que la France verra demeurer à la Consulta un adversaire déclaré de ses intérêts, M. Schanzer. »

« Ce retour de M. Facta sera-t-il de longue durée ? Nous en doutons. »

M. DAROLLE.

« Tout cela est parfaitement exact. Que la France sache ce qu'elle veut, qu'elle veuille ce qu'elle veut, et bien des nuages qui assombrissent le ciel européen ne tarderont pas à se dissiper. »

« La crise ministérielle italienne est — provisoirement — réglée. M. Facta, le président du Conseil démissionnaire, reprend le pouvoir, avec presque tous ses anciens collaborateurs. »

« Ce n'est pas sans déplaisir que la France verra demeurer à la Consulta un adversaire déclaré de ses intérêts, M. Schanzer. »

« Ce retour de M. Facta sera-t-il de longue durée ? Nous en doutons. »

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les Alliés contre Constantin

Les représentants diplomatiques de la France, de l'Angleterre, de l'Italie se sont rendus au ministère des affaires étrangères de Grèce, et ont remis à M. Baltazzi une réponse identique de leurs gouvernements à la demande de la Grèce concernant l'occupation de Constantinople.

La réponse est négative et ajoute que les troupes alliées s'opposent à toute tentative de passage des troupes helléniques vers Constantinople.

Un long Conseil des ministres a été tenu sous la présidence du roi.

La limitation des constructions aériennes

La Commission du Reichstag pour l'exécution du traité de paix a approuvé les dispositions pour l'exécution de la loi sur la limitation des constructions d'appareils aériens. Ces dispositions entrent en vigueur, ayant déjà été ratifiées par le gouvernement d'empire. Elles prévoient la somme de 150 millions de marks qui sera versée à l'Association allemande des industriels pour les constructions aériennes à titre d'indemnité et pour le règlement de toutes les prétentions dirigées contre l'empire en vertu de la loi sur la limitation de la construction des appareils aériens.

Ces indemnités comprennent uniquement les frais de constructions et non pas le bénéfice prévu.

La course du mark vers zéro

La baisse du mark à la Bourse de Paris, dans la journée de lundi, a été particulièrement sensationnelle. A la séance précédente, les 100 marks se négociaient à 2 fr. 50 ; lundi, ils sont tombés à 1 fr. 85, battant ainsi tous les records précédents.

Il semble que le change français ait suivi le mouvement. La livre est montée de 53,78 à 55, le dollar de 12,075 à 12,39 et les 100 francs suisses de 230,25 à 235,50.

Les mutineries militaires en Russie

On signale l'extension des mutineries militaires en Russie. La rébellion de la région de Viatka Vologda s'étend vers Nijni-Novgorod, que les mutins songeraient à attaquer. Le gouvernement d'Ekaterinoslav se trouverait complètement aux mains des soldats révoltés, qui y ont établi une véritable dictature militaire.

Enfin l'indiscipline s'aggraverait dans la garnison de Cronstadt. De nouveaux actes d'insubordination ont éclaté parmi les élèves des écoles militaires qui refusaient d'obéir à l'ordre de partir dans l'intérieur du pays, pour combattre le banditisme qui augmente toujours. Trente élèves ont été exécutés.

Des mouvements anti-bolchevistes

Le correspondant de l'Agence Central News à Riga signale que des mouvements anti-bolchevistes se développent dans les provinces de Voldga et de Viadka où les rebelles ont pris le dessus et ne rencontrent qu'une faible résistance.

Leur plan est de couper les lignes de communication entre Moscou et les provinces de l'Est pour s'opposer au ravitaillement de la capitale.

Deux trains de pèlerins se télescopent

Mardi matin, un grave accident de chemin de fer s'est produit entre les gares de Miélan et de Villecomtal. Un tamponnement a eu lieu en face du passage à niveau n° 110, à 2 kilomètres de la gare de Miélan, entre deux trains de pèlerins venant : le premier de Moulins, le second de Montluçon et allant à Lourdes. Les deux convois se suivaient à une demi-heure d'intervalle. Le premier était passé en gare de Miélan à 4 h. 16, le second à 4 h. 46. L'accident se produisit à 4 h. 50.

Après avoir dépassé la gare de Miélan, le premier convoi, en provenance de Moulins, lourdement chargé, s'attaqua à une forte rampe en lacets au lieu dit du Pontous, sur le territoire de la commune de Laguan. La machine ne put arriver à remonter le convoi et, après cinq arrêts successifs, le train s'immobilisa définitivement.

La pente, très forte à cet endroit, fit démarquer le train qui se mit à reculer vers Miélan, malgré les efforts désespérés du mécanicien qui avait bloqué immédiatement les freins.

Malheureusement, ceux-ci fonctionnèrent peu ou pas et, petit à petit, la vitesse s'accéléra. Le train dévalait la pente à belle allure lorsqu'il arriva au passage à niveau 110.

A ce moment le train de Montluçon arrivait aussi, après avoir franchi une forte courbe, en vue du passage à niveau. Le mécanicien n'eut que le temps d'arrêter sa machine, de bloquer ses freins ; mais il ne put reculer, et le choc fatal se produisit.

Le fourgon de queue du train de Moulins vint s'écraser contre la machine du train de Montluçon ; les deux dernières voitures traversèrent complètement le fourgon, qui fut ouvert par le milieu sur toute sa longueur, et elles vinrent à leur tour s'écraser sur la machine, puis se renversèrent sur le ballast.

Il y a trente morts et 50 blessés.

Une terrible prévision d'Edison

Au cours d'une interview, l'illustre savant Edison a exprimé sa conviction que le monde verra encore prochainement d'affreuses guerres, qui se feront par la voie des airs. « Ni moi, ni personne d'autre à ma connaissance, a-t-il déclaré, n'a découvert la protection contre l'aviation, même dans son état actuel de développement. Il n'existe aucun moyen pouvant empêcher une flottille d'aéroplanes de survoler Londres demain et de répandre sur les millions de Londoniens un gaz qui asphyxierait des millions de gens en un temps relativement court. De vingt à cinquante avions suffiraient amplement à cette besogne. La chose peut être faite dans l'espace de 3 heures. »

Le doyen des Instituteurs est mort

M. Yves Castanier, instituteur en retraite, âgé de 101 ans, est mort mardi, à Bagnos-sur-Cèze (Gard), où il s'était retiré auprès de son fils, également instituteur, après avoir pris sa retraite.

Le doyen des instituteurs de France, malgré une complète cécité, a conservé sa lucidité d'esprit jusqu'à l'heure de la mort.

L'exécution de Méoizias Charrier

L'attentat commis contre les voyageurs du rapide de Paris-Marseille, dans la nuit du 24 au 25 juillet 1921, et au cours duquel fut assassiné le sous-lieutenant Carabelli, a eu son dénouement mardi matin : à 4 h. 56, Méoizias Charrier, le survivant des trois bandits masqués, a subi le châtiment suprême boulevard Arago, devant la prison de la Santé.

Un mariage princier

D'après une dépêche de Vigo aux journaux, certaines personnes qui ont été en contact avec l'entourage du prince héritier d'Italie, au cours du séjour qu'il fit récemment à Vigo, auraient l'impression qu'un mariage serait projeté entre ce prince et l'infante Béatrix, fille aînée du roi d'Espagne.

Tirages financiers du 1^{er} août

VILLE DE PARIS 1905

Le numéro 25.876 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs : 33.324, 142.860.

Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1920

Le numéro 1.153.794 gagne 1.000.000 de francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 fr.

Le numéro 312.373 gagne 500.000 francs. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs : 4.548.483, 7.245.315. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 3.244.045, 3.845.173, 5.972.480. Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs :

4.111.868 - 4.980.769 - 5.925.394 - 6.216.789 - 7.030.279 - 7.479.176

Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Sont remboursés à 500 francs les numéros 6.861.501 à 6.861.600.

CHRONIQUE LOCALE

BRACONNIERS DE RIVIERES

On signale d'un peu partout les méfaits des destructeurs de poissons. Il paraît que les braconniers de nos rivières sont nombreux et que les ravages qu'ils commettent sont considérables.

Pour prendre un ou deux paniers de poissons, voire même une simple friture, des personnes n'hésitent pas à lancer une grenade dans la rivière ou à jeter un certain poison dénommé « coque », dont les effets sont désastreux. C'est par centaines que cette « coque » jetée, on voit apparaître à la surface des eaux, les poissons empoisonnés.

Ces jours derniers, notre excellent confrère Gau a signalé ces faits dans la Dépêche et, en sa qualité de président de la Société de pisciculture, il a demandé que des surveillances soient établies, que des enquêtes soient faites pour réprimer le braconnage.

Nous nous associons pleinement à la protestation qu'il a fait entendre, car ceux qui commettent ces délits ne sont pas intéressants.

Ils dépouillent les rivières et ils rendent malades les personnes qui mangent ce poisson empoisonné. C'est pourquoi, chaque fois qu'il est constaté que des braconniers ont opéré dans une rivière, une enquête devrait être faite, menée jusqu'au bout pour pincer les coupables.

A ce sujet, il serait du devoir de chacun de signaler, — car on les connaît — les individus qui se livrent à ces pêches illicites mais miraculeuses.

C'est ainsi que notre excellent confrère le Courrier de l'Aveyron, qui se fait également l'écho des méfaits des braconniers dans l'Aveyron, écrit : « La Société de Pisciculture de Rodez a reçu des renseignements et des plaintes sur divers individus qui font maintenant l'objet d'une surveillance spéciale. Même des hôteliers et aubergistes à qui du poisson empoisonné a été offert se sont fait un devoir de signaler les coupables. Enfin, une enquête discrète dans les magasins a permis d'établir la liste des acheteurs de produits destinés à l'empoisonnement. Voilà qui va faciliter la tâche des agents de répression. »

Mais une fois pincés, il faut que les braconniers ne profitent d'aucune indulgence. Tant pis pour eux !

Voici, à titre d'exemple, les toutes récentes condamnations prononcées par la quatrième Chambre du tribunal correctionnel de Marseille, présidée par M. Castet : Michel Artemio, trois ans de prison et 1.500 fr. d'amende ; Vincent Germain, 15 mois de prison et 1.500 fr. d'amende ; Joseph Collet, six mois de prison et

1.500 fr. d'amende ; Louis Conil, six mois de prison et 1.500 fr. d'amende. Ces braconniers, certainement, ont été « salés », comme l'on dit. Mais ne méritaient-ils pas de l'être ? Dans tous les cas, ce sera un exemple pour ceux qui voudraient les imiter.

LOUIS BONNET.

Au 7^e

L'Officiel publie la liste des corps de troupes dans lesquels il existe des vacances de sous-officiers rengagés. Le 7^e est compris dans cette liste.

Mouvement administratif

M. Sudres, sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet de Lavaur. Le départ de M. Sudres sera vivement regretté à Gourdon. Administrateur bienveillant, M. Sudres avait su s'attirer l'estime et la confiance de la population de l'arrondissement. Nous lui adressons nos félicitations.

M. Peretti della Rocca, sous-préfet de Corte est nommé à Gourdon.

Nous adressons la bienvenue au nouveau sous-préfet de Gourdon.

Ecole d'agriculture

Nos compatriotes MM. Puchmalbec et Tauriac ont obtenu le diplôme de fin d'études de l'Ecole d'Agriculture d'Aurillac.

M. Puchmalbec a été classé n°2 et M. Tauriac n° 4. Félicitations.

Noix et Cerneaux

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, a reçu du ministre des Affaires Etrangères la lettre suivante :

Monsieur le Député, Par une lettre en date du 1^{er} mars dernier, vous avez bien voulu exprimer le désir d'être tenu informé des modifications qui pourraient être apportées au tarif douanier des Etats-Unis, en ce qui concerne les noix et cerneaux.

Notre représentant à Washington, que j'avais saisi de la question, vient de me faire connaître que le Sénat américain a, sur la proposition de son Comité, adopté un droit de 5 centimes par livre sur les amandes en coque et 15 centimes pour les autres, et de 4 centimes et 12 centimes pour les noix, malgré les protestations et la vive opposition de divers sénateurs et de certains groupements d'exportateurs.

Ces droits devront néanmoins, pour entrer en vigueur, être approuvés par la Chambre des députés.

Agréer, Monsieur le député, etc, etc.

Signé : POINCARÉ.

Une heureuse initiative d'union sportive

Nous n'étions pas sans savoir que, depuis quelques temps, sur l'initiative des Pouvoirs Publics et des promoteurs de l'Instruction Physique, de discrètes négociations étaient menées en vue d'amener nos deux grands clubs sportifs, l'A. C. et le C. C. C. à la fusion.

Si nos renseignements sont exacts, une étape très importante vient d'être franchie : les conseils d'administration respectifs des deux Sociétés, au cours de délibérations distinctes, se sont prononcés favorablement pour l'adoption de cette mesure.

Dans un avenir prochain, les Assemblées générales seront appelées à décider définitivement.

Ces assemblées se tiendront, croyons-nous, samedi prochain. Nous ne doutons pas que la quasi-unanimité des sportifs de deux brillantes sociétés adoptera avec empressement les propositions de leur Conseil d'Administration.

Nous serons les premiers à applaudir chaleureusement à pareille fusion : les forces sportives de Cahors ne sont pas trop nombreuses qu'elles puissent se dépenser en mesquines rivalités.

En sport, comme en tout, l'union fait la force.

M. D.

Démonstrations de tracteurs à gazogène

Nous rappelons que les essais de tracteurs à gazogène, organisés par la Compagnie des chemins de fer et l'Office agricole du Lot auront lieu les vendredis 4, de 14 heures à 17 heures et samedi 5 août toute la

journee, au domaine de Rau, route de Labastide-Marnhac, à 5 km de Cahors.

Les agriculteurs sont invités à assister à ces démonstrations fort intéressantes.

Un service d'autobus sera organisé entre Cahors et le terrain d'essai, le 4 après-midi et le 5 matin et soir.

Départ : devant le Théâtre, matin à 9 heures, soir à 14 heures.

La question des eaux

M. l'ingénieur Ferron a adressé, à la fin de la semaine, à la municipalité, le projet supplémentaire relatif à la réfection du canal d'amènée des eaux entre la prise d'eau et la fontaine des Chartroux et le château d'eau.

Ce travail, qui complète le projet d'aménagement et de distribution des eaux à Cahors, avait été décidé par le conseil municipal au cours de sa dernière séance.

Le projet ainsi complété a été aussitôt adressé au ministère des travaux publics par les soins de la municipalité en vue d'obtenir une subvention importante de la Caisse du produit des jeux.

On sait que la ville de Cahors ne peut prétendre à aucune aide sur les jeux du pari mutuel en raison de la valeur du centime communal.

Les subventions sur le produit du pari mutuel ne sont accordées, en effet, qu'aux communes dont le centime est inférieur à 1.000 francs, ce qui n'est pas le cas de la ville de Cahors.

Association des officiers de complément

Une Association des officiers de complément, en retraite ou honoraires, a été fondée à Cahors : le siège social est au Cercle de la garnison de Cahors.

Le bureau de l'Association est ainsi composé :

Président fondateur : M. le commandant Panouze, à Cahors.

Président : M. Rames, offic. princ. du génie hon. à Cahors.

Vice-présidents : MM. Rajade, capit. Prof. E. P. S. Cahors ; Maury, capitaine à Souillac ; D' Ayrolles, médecin-major de 2^e classe à Breteoux.

Secrétaire : M. Satgé, capitaine, rédacteur principal à la Préfecture de Cahors.

Trésorier : M. Bories, lieutenant, Lamadeleine-Cahors.

Secrétaire-adjoint : M. Bergon, lieutenant, directeur du Réveil du Lot à Cahors.

Trésorier-adjoint : M. Cassan, capitaine, directeur de la coopérative à Cahors.

Commissaires : MM. Bouyssié, chef d'escadron en retraite à Mercuès.

Mourguès, capitaine honoraire, avocat-notaire à Albas.

Gisquet, capitaine, contrôleur principal des Tabacs à Cahors.

Bourdarie, capitaine, propriétaire à Saint-Médard-Catus.

Exposition agricole et industrielle

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros qu'une exposition de produits agricoles aurait lieu en 1922 à Cahors. C'est par erreur qu'il a été dit que cette exposition se tiendrait dans la première quinzaine d'août. Elle a en effet été fixée par la commission d'organisation au 29, 30 septembre et 1^{er} octobre.

Nous donnerons sous peu le programme de cette manifestation.

Avis

L'Administration des Postes rappelle que les billets de banque, coupures et valeurs payables au porteur, ainsi que les bons de poste ne portant pas le nom du bénéficiaire, doivent être expédiés sous forme de lettres recommandées ou chargées ; l'insertion de valeurs de cette nature dans une lettre ordinaire, rend l'expéditeur passible d'une forte amende.

Les sangliers

Etat des sangliers détruits dans le département du Lot du 1^{er} janvier au 30 juin 1922 :

Janvier, 131 ; février, 97 ; mars, 74 ; avril, 160 ; mai, 104 ; juin, 39. — Total, 605.

Ils se sont bien amusés !

Ces jours derniers, les Cadurciens qui se lèvent de bonne heure, constamment qu'une demi-bouteille de champagne vide, était attachée au bras du « moblot » du monument de Gambetta.

Le ou les auteurs de cette facétie plutôt grossière ont dû bien rire : il n'y avait pas de quoi !

Procès-verbal

Un procès-verbal a été dressé contre un cycliste, H. F., qui se promenait à bicyclette sur les Allées Fénelon.

Il était temps qu'on prit des mesures contre ces cyclistes qui transforment les Allées Fénelon en champ de course.

Accidents

Un apprenti boucher, M. Fernand Gardes, 15 ans, travaillant chez M. Layet, procédait au désossage d'un quartier de viande, lorsqu'il se piqua avec une esquille d'os à l'index de la main droite.

Cette blessure assez sérieuse entrainera, sauf complications, une incapacité de travail de 12 jours.

En opérant le bourrage d'une traverse, M. Pierre Gilbert, 49 ans, cantonnier du service de la voie, a été atteint à l'œil droit par une pierre du balast.

Cet accident, qui s'est produit sur la ligne de Cahors à Brive, n'aura pas de suites fâcheuses.

L'exposition canine

La foire aux chiens s'est ouverte jeudi matin, à Cahors, sur les Allées Fénelon qui, pour l'occasion, avaient été clôturées.

Ainsi qu'on l'espérait, les exposants ont répondu nombreux à l'appel des organisateurs de cette foire. Beaucoup de chiens de toutes races avaient été amenés. Ils étaient placés à l'ombre sous les marronniers, et des hommes étaient spécialement chargés de leur ravitaillement.

Il y avait de jolis lots de chiens : durant la matinée et la journée une foule considérable se pressait sur les Allées.

Luzech

Avant aux A. P. G. — Les anciens prisonniers de guerre de Luzech et des communes environnantes, sont invités à se rendre à la réunion organisée par la Fédération nationale des A. P. G. du Midi, qui aura lieu dans une salle de la Mairie le dimanche 6 août à 4 heures (heure légale).

Les délégués de l'Association de Cahors, exposeront le programme, les résultats obtenus et prendront les noms de leurs camarades pour l'établissement des fiches nécessaires aux remboursements des cotisations.

Les ascendants, veuves et représentants des orphelins des militaires décédés en captivité, ou des suites de maladies contractées en captivité sont également priés d'y assister.

Le Secrétaire.

St-Vincent-Rive-d'Oit

Nous apprenons que M. Bonnet, commis des Postes à Orléans, gendre du très sympathique M. Vassal de Courmou et frère du dévoué maire de la commune de l'Hospitalet, vient de subir brillamment les épreuves du concours d'entrée à l'École supérieure des Postes et des Télégraphes.

Les nombreux amis de la famille Vassal-Bonnet adressent au jeune travailleur leurs bien vives félicitations.

Soturac

Fratrie de Cavagnac. — La fratrie du village de Cavagnac aura lieu dimanche prochain 6 août. Elle promet d'être très intéressante. De nombreux jeux distrairont les visiteurs. Un concours de tir, organisé par la Vaillante de Soturac et doté de prix importants, fonctionnera toute la journée.

Le soir, un brillant feu d'artifice clôturera la fête.

St-Cirq-Lapopie

Obsèques. — Ces jours derniers ont eu lieu les obsèques de notre concitoyen Marcel Fréjaville, âgé de 25 ans, décédé le 26 juillet, à la suite d'une longue et implacable maladie.

Le regretté disparu, qui appartenait à la classe 1917, avait fait tout son devoir pendant la guerre, dans le service de l'aviation, et il ne comptait que des sympathies parmi nous. Les obsèques de Marcel Fréjaville ont été célébrées le 27 juillet, au milieu d'une grande affluence. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Bagnac

Brevet agricole. — Nous apprenons avec plaisir que M. Solacroup, instituteur dans notre commune et M. Lherm, instituteur à Montredon, ont été définitivement admis aux épreuves du Brevet agricole. Félicitations.

Biars

Concessions de l'éclairage électrique. — Le comité d'initiative s'est réuni en assemblée générale pour délibérer au sujet de la concession de l'éclairage électrique.

Le comité estime qu'il n'est pas contestable que la commune a tout intérêt à être desservie par plusieurs fournisseurs et à favoriser leur émulation plutôt que de se lier pour une longue période avec un seul.

Examinant la question de l'éclairage du bourg de Biars dont l'installation ne saurait être différée plus longtemps, le comité est d'avis qu'il existe de nombreux moyens d'accord (soit avec M. Guimaudou, soit avec M. Maldès, qui fait actuellement de grosses réparations) moins onéreux et moins contraignants aux intérêts de la commune que celui d'une concession à un seul fournisseur, quel qu'il soit. Il s'offre d'ailleurs, si besoin en était, d'intervenir comme médiateur entre M. Guimaudou, M. Maldès et la commune en vue de solutionner aimablement cette question de l'éclairage de Biars.

Le comité fait parvenir sa délibération, 1. à M. Maillé, commissaire enquêteur ; 2. à M. le maire de Biars, avec prière d'en référer au plus tôt à son conseil municipal.

Cajarc

Séance pratique de greffage. — Mercredi 26 juillet dernier, à la pépinière d'arboriculture fruitière créée par la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Direction des Services Agricoles du Lot, avait lieu une séance pratique de taille et de greffage.

Un nombreux public avait répondu à l'appel de M. le maire, président en même temps du Syndicat Agricole et c'est devant un auditoire d'élite où l'on remarquait les principaux agriculteurs et jardiniers de Cajarc que M. Moreau, ingénieur agronome, délégué de la Compagnie d'Orléans, fit ses démonstrations.

Dans la matinée, M. Moreau fit sur le terrain, une conférence sur tout ce qui a trait à l'établissement modèle d'une pépinière et ses explications claires, précises et pratiques furent très appréciées.

Le soir, eut lieu la séance de greffage et sans se laisser abattre par un soleil des plus ardents, la pépinière dans son entier fut greffée par M. Moreau.

M. Laroche, de Cadrieu, dont tout le monde connaît le dévouement et la compétence dans la culture fruitière avait fourni une grande partie de greffons.

Nous félicitons le Conseil municipal qui a su créer à Cajarc une pépinière d'expériences si utiles pour tous nos agriculteurs, et nos remerciements à la Compagnie d'Orléans dans la personne de son distingué ingénieur M. Moreau et à M. Lufon, directeur des Services Agricoles du Lot qui, pour une grande part a contribué à l'établissement de cette pépinière.

Soirée théâtrale. — Dans un précédent numéro nous avons parlé de la soirée de gala qui allait se donner dans notre localité.

Nous pouvons d'ores et déjà fixer la date. Cette manifestation artistique aura lieu le mardi 8 août à 8 h. 30, à l'école des garçons sous la présidence d'honneur de M. le maire de Cajarc.

Le programme se déroulera de la façon suivante :

Le Prologue de Paillasse, musique de Léon Cavallo, sera chanté par M. Fréjaville, de l'Opéra ; puis viendra une sélection complète sur l'opéra « Manon », opéra-comique en 4 actes, musique de J. Massenet.

Distribution : Chevalier des Grioux, M. Borelli, ténor de l'Opéra Comique ; Manon : Mlle Germaine Féraldy, chanteuse légère de l'Opéra de Monte-Carlo ; Lescault : M. A. Fréjaville, de l'Opéra.

Le spectacle se terminera par le charmant opéra-comique de Victor Massé : « Les Noces de Jeannette ».

Distribution : Jean : M. Fréjaville ; Jeannette : Mlle Féraldy ; Petit Pierre : Mlle Perelli.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mme Goujon.

Cette représentation promet d'être des plus brillantes.

Il est prudent de retenir ses places. La location se fera chez M. Fréjaville, coiffeur, place du Foirail.

ne reviendrais plus. Tu vas déjeuner ici.

— Non, Dora... — Si ; tu vas déjeuner ici. Je l'ai fait de la peine, parce que je n'ai pas pu faire autrement, et j'en ai autant que toi, mais je ne veux pas que nous cessions de nous voir. Et je vous connais les hommes : tu t'en irais te décourager dans quelque coin sans jamais songer à venir me demander une poignée de main. Je ne serai pas ta femme, puisque c'est impossible, hélas ! mais je suis ta sœur, et à ce titre j'ai le droit de te consoler, et de te je consolerai, tu veras.

— J'en doute, mon enfant. — Tu en doutes, parce que c'est le premier moment, et que ta douleur est toute neuve. Mais ça s'use, heureusement.

— Ah ! j'avais fait un si beau rêve ! — Nous en faisons tous, mon ami, et chacun de nous connaît le réveil amer. Tu restes, n'est-ce pas ?

— Non... Dora appuya sur un timbre. La femme de chambre parut.

— Deux couverts, Monsieur de jeune. — Dora !... — Tu déjeunes, j'ai à causer avec toi, d'ailleurs, et d'importants services à te demander. Veux-tu, encore, me rendre service ?

— Tu le demandes ? Mais ma vie est à toi ! — Je n'en veux pas tant. Ta sym-

Montredon

Fête scolaire. — Dimanche dernier, 30 écolé, une séance récréative a été donnée par les élèves de l'école de filles de notre commune. Elle fut particulièrement réussie. Les salles étaient bondées. La levée du rideau se fit à 15 heures. Tout d'abord Elise Rigaldies et Marie-Louise Rigal furent dans « les Trois Souhaits » d'un impayable comique. Trois applaudissements dans « l'Epidémie des poupées », les plus petites jouèrent avec ordre, grâce et entrain. Mlle Gabrielle Rigal, fut ensuite, dans « l'Auvergnate à Paris » un succès mérité : son attiffement, son expressive mimique provoquèrent à maintes reprises les rires bruyants de l'assistance. Lucienne Delbos débita d'une façon charmante et humoristique « Trop grande ». Jeanne Massip interpréta à la perfection le rôle particulièrement difficile de Mme Argan dans « Le Malade imaginaire » ; Hélène Labro et Louisa Lalo furent sous les noms gracieux de Mistress Drug et Miss Adah Drug de parfaites doctresses américaines.

Adrienne Gascon débita avec un brio remarquable et remarqué : « Le Sous-Préfet aux champs ». Les auditeurs trouvèrent tout à fait gracieux le dialogue entre « L'eau et le vin » tenu par Jeanne Massip et Maurice Lherm. — Marie Malaret et Adèle Delbos dans « Lolotte et Liline », Juliette Malbert et Germaine Lacassagne dans « La Leçon d'éducation », provoquèrent l'hilarité générale.

Mlle Maria Suquet tint avec beaucoup de maestria le rôle de M. Jourdain, Louisa Suquet fut une Mme Jourdain impeccable et Albertine Bos une désopilante Nicole dont le geste et le rire communicatif firent littéralement tordre les assistants ; Gabrielle Suquet fut bien l'imperturbable sérieux qui convenait au maître de philosophie. Et fut-il plus souple et plus élégant chorégraphe qu'Elisa Redoules dans le Maître à danser. Habillée en Turc Marie-Thérèse Lalo exécuta son rôle avec beaucoup d'esprit et d'à-propos.

Bref, toutes les actrices tinrent admirablement les rôles respectifs qui leur avaient été confiés. Aussi le public ne leur ménagea-t-il pas les bravos ! Ce fut pour tous les assistants une agréable soirée à Aux élèves et à leur excellente maîtresse félicitations et grand merci.

St-Céré

Succès scolaire. — MM. Maurice Petit, Raoul Paly, Jean Lavaur, Roger Soupirs, Julien Valadon ont obtenu le brevet élémentaire.

M. Paly a été admis au concours d'admission à l'école normale de Cahors ; M. Valadon à l'école normale de Montauban (supplémentaire).

Sur la liste des dix élèves ayant obtenu le brevet d'enseignement primaire supérieur, nous relevons les noms de MM. Italo, Lavaur, Bizat, Boudie, Paly, Petit, qui appartiennent à l'école de Saint-Céré.

Félicitations. — Une section spéciale de 4^e année fonctionnera à l'école supérieure de Saint-Céré à partir du mois d'octobre, pour les élèves titulaires du brevet élémentaire ou du brevet d'enseignement primaire supérieur, en vue des examens et concours de l'enseignement technique.

Gramat

Les courses. — A l'occasion des courses qui auront lieu à Gramat, les 6 et 7 août, la Compagnie d'Orléans mettra en circulation deux trains spéciaux qui passeront à Gramat deux minutes, se dirigeant l'un vers Saint-Denis-près-Martel, l'autre vers Capdenac.

Souillac

Mariage. — Mardi matin, 1^{er} août, en l'église Saint-Martin-de-Souillac, a été béni au milieu d'une très nombreuse assistance de parents et d'amis, le mariage de M. Gabriel Mazet, négociant à Souillac, avec Mlle Marguerite Rianoux.

Nos meilleurs vœux de bonheur. Labastide-Murat

Salviac

Adjudication. — Dimanche 30 courant en présence de M. Couzinet, ingénieur des ponts et chaussées, a eu lieu l'adjudication du mur de clôture du travail, ainsi que des réparations à effectuer à l'église de Goudou.

M. Basile Rouquié, de Beaumat, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 35 0/0.

Championnat régional du jeu de Rampeau. — Un véritable championnat du jeu de Rampeau eut lieu lundi 31 juillet à Salviac à l'occasion de la fête patronale. L'équipe des meilleurs joueurs était là, la foule des curieux encadrant les joueurs sur le boulevard Hugon merveilleusement décoré pour la circonstance. A l'éliminatoire du matin se classèrent quatorze joueurs dont les noms suivent : MM. Frédéric Moncoutié, Henri Bouygue, Coudere François, Rigal, Thénèze,

Bilières, Bruno fils de M. Bruno correspondant de la Petite Gironde à Gourdon, L. Chabert, correspondant de la Petite Gironde et du Journal du Lot à Salviac, Henri Taillardas, Henri Chartagnol, Deltour, Soussirat, Liarrou et Lacam.

Les soirées des courses de bicyclettes prirent trop de temps et bon nombre de joueurs arrivèrent en retard, ainsi les derniers furent désavantagés en raison de la venue de la nuit.

Les prix suivants furent distribués aux heureux et habiles joueurs.

1^{er} prix, 50 fr. médaille de vermeil offerte par la Petite Gironde avec le titre de champion régional M. Delrieu de Balat.

2^e prix, 40 fr. médaille d'argent offerte par le Petit Journal M. Soussirat.

3^e prix, 30 fr. M. Henri Bouygues industriel à Pantin.

4^e prix, 20 fr. M. René Galat à Salviac.

5^e prix 15 fr. M. Lacam Louis conseiller municipal.

6^e 10 fr. M. Cabanel propriétaire à Salviac.

7^e prix, Une bouteille père Kermam M. Deltour.

8^e prix, Une bouteille l'Idée de M. Rossel de Martel à M. Liarsou de Salviac.

9^e prix, Une bouteille M. Millau Maurice de Castelfranc.

10^e prix, 12 flacons de Byrrh M. Arènes René à Marminiac.

11^e prix, 6 flacons « La Fraciscaine » M. Lagrandié à Salviac.

12^e prix, Un abonnement au Télégramme M. Albert conseiller municipal à Salviac.

13^e prix, Un abonnement au Journal du Lot M. Rigal à Marminiac.

14^e prix, ex-æquo M. M. Planche Marcel, Courbès Henri, Chabert, Bilières, Dieudé, Henri Taillardas qui méritent les félicitations de l'organisateur.

Le public s'intéressa vivement à cette manifestation d'un jeu pratiqué depuis des siècles en notre ville. Jeu très pacifique sans violence, sain et hygiénique.

Nous ne saurions oublier en terminant de remercier M. Véry Albéric tenancier du jeu de Rampeau, qui avec son doigt et sa verge bien connus donna pleine et entière satisfaction à tous.

La réponse du Reich

De Berlin : On annonce que le gouvernement allemand prépare une réponse à la note de M. Poincaré.

Les ministres furent d'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier le point de vue exposé par la dernière note allemande au gouvernement français et que le paiement de l'indemnité à la date fixée par M. Poincaré ne pouvait venir en discussion.

(Cette décision du chancelier Wirth, si elle est confirmée, peut créer une situation des plus graves : elle repousse nettement un véritable ultimatum adressé par M. Poincaré avec menaces de sanctions.)

Aux Communes

De Londres : Un débat aura lieu aujourd'hui aux Communes au sujet des questions des réparations et des dettes interalliées.

La note de lord Balfour était très critiquée hier dans les couloirs du Parlement.

L'opinion générale est que si le gouvernement persiste dans sa politique, il risque d'aggraver le chaos financier qui règne sur le continent.

La situation à Rome

De Rome : A la suite de l'entrevue qu'il a eue hier avec les principaux leaders politiques, M. Facta a acquis la certitude qu'il obtiendrait, sur la déclaration ministérielle, un vote de confiance.

Les grèves aux Etats-Unis

De Chicago : Au cours d'une réunion, tenue hier, les chefs de la grève des cheminots ont voté l'acceptation des propositions du Président Harding tendant à terminer la grève.

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales

Le numéro des Annales de cette semaine est d'une lecture particulièrement attrayante et variée. Miguel Zamacois, sous ce titre « Les Paraves », y croque avec humour quelques silhouettes de baigneurs sur la plage. Georges Montorgueil y conte l'enfance de Champollion et comment naquit sa vocation. L'historien G. Lenôtre y évoque les mœurs sages et galement laborieuses de nos grand-mères. Nombreuses illustrations, articles, ou poèmes signés d'André Lichtenberger, André Rivoire, Pierre de Nolhac, le nouvel académicien ; Lucie Delarue-Mardrus, Paul Géraudy etc...

En vente, partout le n° : 75 centimes.



— Pouch ! cette tisane ! Encore !... — Ben ! puisque monsieur ne doit pas boire de café et qu'il n'aime pas la tisane, j'y donnerai demain du Kneipp. Monsieur se régèlera et ça lui fera du bien. Dans les épiceries ou contre mandat 17-25. Usine Kneipp, à Juvisy (Seine-et-Oise).

ACHAT DE TILLEUL

PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE

A VENDRE

Fort mulet 10 ans, charrette et harnais Cheval 18 ans, charrette et harnais conviendrait pour charretier Fort orie et passe-partout Américain 3 m.

Cause départ

S'adresser : LACLAU, marchand de bois, à CONCORÈS (Lot).

ON DEMANDE

Un bon Ouvrier Boulanger

S'adresser au Bureau du Journal

Occasion — A Vendre

Moto 3 HP 1/2 bon état

S'adresser Etude de M^{re} BOYER, huissier, Cahors

MAISON A VENDRE

Excellent rapport assuré SANS RÉPARATION

S'adresser au bureau du Journal

Demandez dans les bonnes Maisons

les Confitures de J. CABAN & Fils à AGEN

et leurs délicieux pruneaux fourrés

A VENDRE

DEUX CUVES

Cerclees de fer

Contenance : 30 et 60 Barriques

S'adresser : Bureau du Journal

ON DEMANDE

Veuve ou demoiselle pour représentation

ALIMENTATION GENERALE

Fixe et commission

S'adresser au Bureau du Journal

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

I. — LENDEMAIN DE PREMIERE

Mais il avait des larmes au bord des yeux.

— Oh ! je voudrais vouloir ! Je voudrais vouloir !... s'écria Dora. Ecoutez bien, Dominique. Vous ne pouvez savoir l'étendue du mal que vous avez fait en laissant une barrière entre nous, pendant deux ans...

— Oh ! si ; je le sais !... je le sais !... — Il y a deux ans, sans cette malheureuse discussion, je vous aurais épousé. Car vous êtes le plus droit et le plus loyal. Et j'étais bien certaine de n'avoir jamais avec vous une déception.

— Mais vous ne voulez pas ? répéta tristement l'avocat.

— Mais je ne puis pas... mais je ne puis plus. Et vous m'en voyez aussi malheureuse que si vous étiez mort, et que je vous eusse conduit ce matin au cimetière. Je vous jure que je vous aime beaucoup, mon ami...

— Oui... — Que je vous aimerais toujours du fond de mon cœur...

— Oui...